

Compte rendu de la Commission de Suivi de Site de Dijon Sud

12 décembre 2019 - 14h00 à Dijon

Présents

M. Frédéric SAMPSON, directeur de cabinet du Préfet de Côte d'Or
Mme Catherine MORIZOT, directrice des sécurités, Bureau de la Défense et de la Protection Civile (DDPC), préfecture de Côte d'Or
M. Thierry BRULÉ, chef du bureau Sécurité civile, préfecture de Côte d'Or
Mme Hamaé DAFRI, bureau Sécurité civile, préfecture de Côte d'Or
Mme Gaëlle LÉVITE, service Prévention des Risques, DREAL Bourgogne Franche Comté
M. Alain SZYMCZAK, chef de l'unité départementale de Côte d'Or, DREAL Bourgogne Franche Comté
M. Michel CHAILLAS, adjoint SPRE, DDT de Côte d'Or
Mme Hélène PAILLOU, Agence Régionale de Santé, UTSE 21, IES
M. Cyril SARRON, directeur de cabinet, Ville de Longvic
M. Pierre PRIBETICH, premier vice-président, Dijon Métropole, adjoint au maire de Dijon
M. Patrice VOISIN, CAPREN
M. Pierre GUILLE, vice-président, UFC Que Choisir de Côte d'Or
M. Alain FAIVRE, UFC Que Choisir de Côte d'Or
Mme Rachelle RENIER, déléguée du personnel, EDIB
M. Nicolas GROSSET, directeur général, EDIB
M. Thierry ECOSSE, responsable de la plate-forme, Dijon Céréales
Mme Audrey RICHARD, responsable QHSE, Dijon Céréales
M. Aurélien MARPAUX, Dijon Céréales
M. Julien MASSENET, chef d'établissement, Entrepôt Pétrolier de Dijon
M. Henry JEANDEL, service QHSE, Entrepôt Pétrolier de Dijon
M. Damien BURSAC, chef d'établissement, Raffinerie du Midi
Compte rendu : Mme Catherine SAUT, ACERIB

1/ Ouverture de la séance par la Présidente

La Présidente accueille les participants et excuse M. le directeur de cabinet du Préfet, qui aura du retard du fait d'autres obligations. Elle procède au vote pour l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente : celui-ci est approuvé à l'unanimité. Elle rappelle l'ordre du jour puis passe la parole aux exploitants pour le point suivant.

2/ Présentation du rapport d'activité par les exploitants

2.1/ Raffinerie du Midi

2.2.1/ Principaux changements

Les principaux changements survenus en 2019 sont la réfection de la peinture et du traitement anticorrosion du bac 30, la maintenance de l'embranchement « fer » sur 40 m suite à un accident ferroviaire l'année précédente, ainsi que la création d'un sas à la sortie du dépôt.

2.2.2/ Travaux engagés pour la prévention des risques

Les travaux engagés pour la prévention des risques en 2019 sont les suivants :

Poste	Coût en k€
<i>Sur les réservoirs et les cuvettes</i>	
Réfection de la peinture du bac 30	106
Contrôle des écrans flottants des bacs A/B/C/D/30/32/50	13
Réfection d'étanchéité des cuvettes conformément au plan de modernisation des installations industrielles (PMII)	17
<i>Au poste de chargement camions (PCC)</i>	
Automatisation du poste Dôme n°3	198
Achat de pièces détachées de première urgence	37
Inspection des séparateurs de gaz éthanol	18
<i>Sûreté</i>	
<i>Autres</i>	
Modification de ponceaux (petits ponts) pour inspection des tuyauteries	10
Modification du manifold de réception fer (bypass)	25
Maintenance de l'embranchement fer	44
Remplacement du réseau de protection foudre sur les bacs A et B	13

Réfection de marquage au sol des cheminements piétons	5
Révision du dossier technique amiante	1
Entretien des équipements de Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) et sécurité	10
Traitement des situations à risque	16
Mesure d'exposition du personnel au benzène	2
Évaluation des risques électromagnétiques : site en deçà des risques	1
Remplacement de pièces à l'unité de récupération des vapeurs	11
TOTAL	733 k€

2.2.3/ Système de Gestion de la Sécurité (SGS) – Bilan 2019

Actions de formation

15 sessions de formation ont été organisées dans le domaine de la sécurité en 2019, notamment sur les thématiques suivantes : Sauveteur Secouriste du Travail, exercice sur feux réels, premières actions d'urgence, habilitation électrique, vérificateur de chantier et prévention des actes de malveillance.

Évaluation et identification des risques d'accident majeur

L'étude de dangers a été révisée en 2016, transmise à l'administration et approuvée le 29/03/2018.

Contrôles et vérifications

89 visites de sécurité ont été réalisées, dont 34 pour les entreprises extérieures et 55 pour les opérations de chargement au poste de chargement camions (PCC).

100 % du programme de contrôle et de maintenance des mesures de maîtrise des risques (MMR) a été réalisé.

L'inspection de la DREAL s'est déroulée le 11/07/2019.

Un audit interne prévu le 10/12/2019 a été annulé en raison des grèves dans les transports. Il devait porter sur le SGS ainsi que sur le système de management de la qualité et de l'environnement SMQE (certifications ISO 14001 et 9001).

Exercices

12 exercices incendie ont été réalisés, testant les aspects humains - réactivité, connaissance des équipements, choix techniques, ainsi que le bon fonctionnement du matériel. Un exercice « cadre » avec participation du SDIS a été effectué en janvier, en salle.

Pour information, un exercice hors horaires d'ouverture sera effectué, conformément à l'instruction du gouvernement du 02/10/2019.

Contrôles

5 contrôles inopinés de la société de surveillance ont été réalisés, ainsi que 2 contrôles inopinés de l'astreinte du dépôt et 2 contrôles de sûreté.

2 réunions ont été organisées avec les transporteurs sur la thématique de la sécurité.

2.2.4/ Incidents et accidents

3 événements de gravité modérée (niveau 2) se sont produits :

Date	Description	Actions
Avril 2019	Panne sur 3 actionneurs de vannes de défense contre l'incendie (DCI)	Maintenance curative des actionneurs
Mai 2019	Panne sur groupe DCI P404	Maintenance curative par fournisseur externe
Octobre 2019	Panne proportionneur émulseur chambre d'injection n°2	Passage en mode dégradé (via proportionneur émulseur chambre d'injection n°1) Maintenance curative par fournisseur externe.

2 événement de gravité sérieuse (niveau 3) se sont produits :

Date	Description	Actions
Mai 2019	Accident du travail d'un opérateur : entorse de la cheville lors d'un déplacement au poste de chargement Camions (PCC)	Réfection de la zone accidentogène
Août 2019	Accident du travail d'un chauffeur : entorse de la cheville lors d'un déplacement entre le PCC et les bureaux	Réfection de la zone accidentogène

Aucun événement de gravité faible (niveau 1), grave (niveau 4) ou catastrophique (niveau 5) ne s'est produit.

2.2.5/ Programme de réduction des risques pour 2020 (au jour de la réunion)

Ces informations sont sous réserve de validation des budgets par le comité de direction :

Poste	Coût en k€
<i>Sur les réservoirs et les cuvettes</i>	
Opération décennale du bac 31 (débutée fin 2019)	350
Opération décennale du bac 32	400
Opération décennale du bac B	50
Opération décennale de 2 cuves éthanol	10
<i>Au Poste de Chargement Camions</i>	
Inspection des arrêtes-flamme	15
Achat de pièces détachées	25
<i>Autres</i>	
Stockage d'émulseur complémentaire	60
Installation de télé-jaugeurs sur les 4 bacs de la cuvette 2	100
Pièces de première urgence pour la motorisation de la Défense Contre	25

l'Incendie (DCI)	
Maintenance de l'embranchement ferré	25
Entretien des équipements Mesures de Maîtrise des Risques et sécurité	10
Traitement des situations à risque	15
Mesure d'exposition du personnel au benzène	3
Révision de l'étude de bruit	5
TOTAL	1093

2.2/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

Pour rappel, le dépôt s'étend sur 7,1 hectares. Il emploie 10 personnes dont 2 ont été embauchées en 2019.

2.2.1/ Actions réalisées pour la prévention des risques

Formation et sensibilisation

L'effectif du site est de 10 personnes, dont l'encadrement : un chef de dépôt, un adjoint et 8 opérateurs. Les opérateurs travaillent en 2x8.

Les formations et sensibilisations concernent le personnel du site et les intervenants extérieurs (conducteurs et prestataires). Ces derniers suivent un module vidéo d'accueil sécurité des entreprises extérieures et sécurité des conducteurs : 155 formations ont été suivies en 2019. Le tableau ci-dessous présente un extrait des formations suivies en 2019 par le personnel du site :

Thèmes 2019	Nombre de personnes formées
<u>Réglementaires</u>	22
Intervention sur feu réel	3
ATEX (atmosphères explosives)	4
POI premières mesures d'urgence	3
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux	1
Sauveteur Secouriste du Travail	4
Habilitation électrique	4
Transport matières dangereuses	3
<u>Métiers</u>	16
Gestes et postures	9
Maintenance du Poste de Chargement Camions (PCC) 1er niveau	1
Sécurité chantiers	4
Institut Français du Pétrole (IFP) Training	2 diplômés
<u>Autres</u> (développement personnel)	4

Actions réalisées pour la prévention des risques

> Contrôles du personnel des entreprises extérieures : 359 contrôles des conducteurs au poste de chargement ont été effectués. 7120 points ont été contrôlés et 56 écarts mineurs ont été constatés soit 0,78% de Non Conformités (NC). 328 contrôles sécurité

chantier ont par ailleurs été effectués, avec 3608 points contrôlés, et 79 écarts mineurs relevés, soit 2,19% de Non Conformités. 64 contrôles d'alcoolémie ont été effectués, dont aucun ne s'est révélé positif.

> Risques technologiques : pour rappel, le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral le 06 février 2014. L'étude de dangers du site a été mise à jour en novembre 2014. Sa prochaine mise à jour est prévue en 2023 (soit 5 ans après la remise des derniers compléments significatifs en 2019). Le Plan d'Opération Interne (POI) a été révisé en septembre 2017 (suite au passage en autonomie concernant les réserves d'eau pour lutter contre l'incendie). Sa prochaine révision sera faite en 2020.

> Environnement : le suivi des 5 piézomètres n'a révélé aucune anomalie dans les eaux souterraines depuis 2008. Une nouvelle version de l'analyse environnementale a été déployée en 2019 dans le cadre de la certification ISO 14001, avec un plan d'action associées visant à minimiser l'impact des activités sur l'environnement.

> Certifications : le site est certifié ISO 9001 (qualité) depuis 2018, ISO 14001 (environnement) depuis 2015, ISO 50001 (efficacité énergétique) depuis 2011 et OHSAS 18001. Pour cette dernière certification, le site a été audité dans le cadre d'un audit de l'ensemble des sites du groupe par un organisme extérieur les 19 et 20 novembre derniers (en attente du résultat).

> Sécurité / Santé : le document unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour annuellement. Des mesures des légionelles sont effectuées annuellement dans les douches. Les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle au benzène ont été mesurées, ainsi que le bruit au voisinage et l'exposition au bruit en milieu de travail. Le Dossier Technique Amiante a été mis à jour. La Fiche Entreprise a été mise à jour et transmise à l'AIST 21 (médecine du travail). Le site est certifié OHSAS 18001.

> Arrêtés préfectoraux : aucun nouvel arrêté n'a été signé en 2018 et 2019.

> Inspections DREAL et préparation aux situations d'urgence : l'inspection du 04/10/2019 s'est faite lors d'un exercice POI cadre avec le SDIS, avec un scénario de feu alimenté au pied d'un bac d'essence.

> La nouvelle plaquette PPI du site est en cours d'élaboration et pourrait être distribuée en janvier 2020.

Le nouveau PPI étant en cours d'élaboration, la préfecture propose d'attendre sa finalisation pour actualiser la plaquette avant son impression et sa distribution. Pour information, elle ne comporte pas d'éléments sur les dispositifs mis en place pour la circulation sur le boulevard des Industries, mais l'exploitant propose d'y ajouter un flyer à ce propos à la demande de la préfecture.

> Travaux : les principaux travaux réalisés en 2019 ont concerné l'anticorrosion du bac 18 pour un coût de 285 k€ (bac 19, dernier bac, prévu pour 2021), la maîtrise du vieillissement de la cuvette A (réfection du revêtement étanche), l'intégration d'un nouveau produit mis en place en mars, le E85 (essence à laquelle est ajouté de l'éthanol), le remplacement de l'automate pour la supervision de la défense contre l'incendie (DCI) avec un automate redondant pour un coût de 250 k€, l'anticorrosion de la tuyauterie de la sous-cuvette A pour un coût de 10 k€, l'assainissement (phase 3) pour un coût de 80 k€, la remise à niveau de l'unité de récupération vapeur (URV) avec le remplacement de l'ensemble des actionneurs, des travaux de gestion de la circulation au niveau du boulevard des Industries.

> Dans le cadre du PPRT : la dernière action prévue a été réalisée, avec la mise en service du détournement du trafic via des feux et des panneaux). Des essais ont été réalisés le 11/09. Un projet de procédure commune de maintenance avec Dijon Métropole a été transmis aux services de Dijon Métropole. Ce protocole sera intégré dans le PPI, actuellement en cours de mise à jour.

2.2.2/ Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

Aucun accident ou incident notable ne s'est produit. L'avancement des plans d'actions et les résultats HSEQ ne font pas apparaître d'écart significatif. Aucun accident majeur ni écart significatif n'a été relevé lors des audits, visites et inspections internes et externes. Les indicateurs en place (environnement, sécurité, qualité et santé) ainsi que les audits (externe ou interne) et les visites (Safety Tour, IGP,...) permettent de mesurer la bonne performance, ainsi que l'efficacité des systèmes de management au sein de l'entreprise pour l'année 2019.

2.2.5/ Programme pluriannuel de réduction des risques

> Études : des mesures de légionelles sont effectuées annuellement dans les douches. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels sera mis à jour. L'exposition aux agents chimiques dangereux (VLEP) sera évaluée en 2020. Une étude du bruit a été effectuée pour le personnel et en limite de propriété.

> Principaux travaux programmés : la maîtrise du vieillissement des tuyauteries enterrées, le rebarèmage des cuves d'éthanol, l'intégration des URV dans la supervision unique, le contrôle d'accès, le remplacement de charbons dans les URV, l'efficacité énergétique (éclairage LED).

2.3/ EDIB

Pour rappel, le site est une ICPE classée SEVESO seuil haut depuis 2017. Y sont effectués le regroupement, la transformation et la réexpédition de déchets vers les centres de traitement (incinération) ou de valorisation.

Les points importants à signaler pour 2019 sont la formation du personnel, le travail sur la sécurité des piétons sur le site depuis l'accueil jusqu'à l'exploitation, l'amélioration de la signalétique du site, la réalisation du bâtiment de broyage principal, l'extension du réseau d'extinction incendie, ainsi que des travaux de Recherche & Développement pour réduire les émissions traces en sortie de traitement d'eau.

2.3.1/ Formation

90 heures de formation ont été dispensées. Le principal risque sur le site est le mélange de produits incompatibles, aussi la formation en salle aux risques « métier » a porté pour l'ensemble du personnel sur les incompatibilités entre produits : pour les opérateurs de tri

avant prétraitement, ainsi que, pour les chimistes sur les analyses et le tri/la réception sur la « plate-forme DTQD », ainsi que sur les contrôles au laboratoire.

Les nouveaux salariés suivent un programme de formation terrain et un accompagnement par un tuteur avec validation régulière des acquis. Ce tutorat dure entre 3 semaines et 1 mois.

Le personnel est également formé aux exercices d'extinction incendie et aux matériels d'intervention : 44 personnes ont été formées à la manipulation des extincteurs, 5 personnes sur 4 exercices incendie (durée d'un exercice : environ 1 heure, exercices en situation « masquée » durant lesquels il est plus difficile de repérer un blessé par exemple). Sur la thématique « incendie », le temps de formation des formateurs EDIB a été de 25 heures et celui du personnel formé de 130 heures.

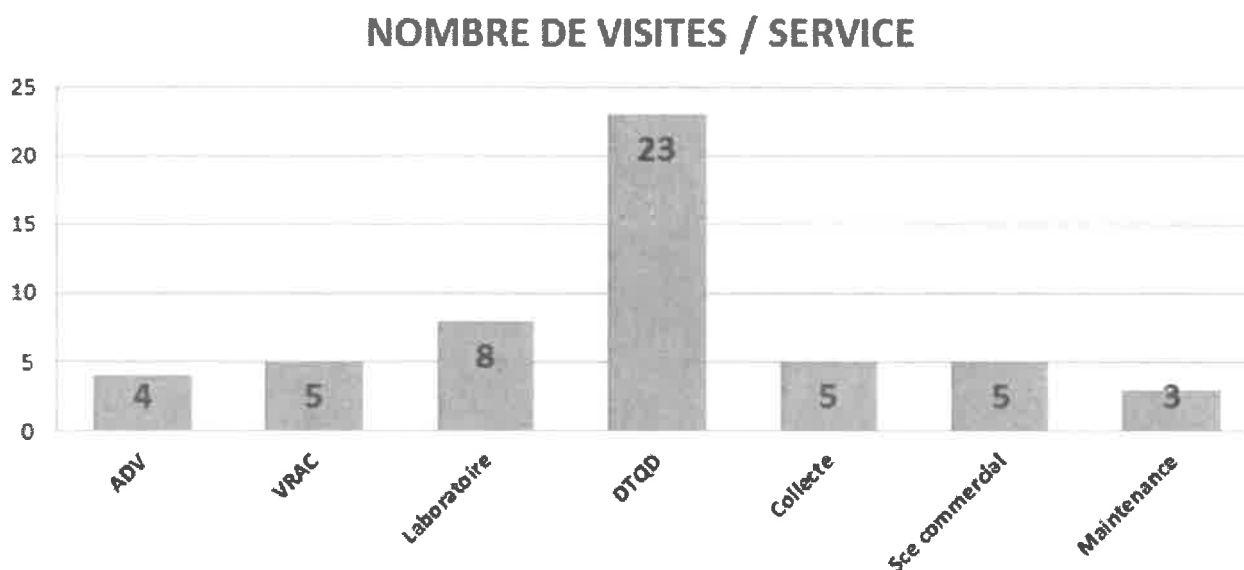
2.3.2/ Sécurité

Sécurité des piétons

Un effort de réduction des zones mixtes « chariots-piétons » a été effectué. L'exploitant a également mis en place des portillons, des poteaux/chaînettes, ainsi qu'une barrière de sécurité. Le marquage au sol a été refait.

Prévention

Le graphique ci-après montre le nombre de visites de sécurité (visite d'une durée de 15 minutes d'un salarié sur un autre poste que le sien, afin de mettre en évidence des points de sécurité à améliorer grâce à un regard extérieur) par service sur l'année, sachant que 70 visites ont été effectuées en tout depuis le début de leur mise en place :



Un complément à l'Étude De Dangers a été remis en octobre 2019, il concerne en particulier l'analyse des fumées : une simulation « feu sur les fosses, ou atelier broyage » en limites de propriété a été réalisée, dont l'analyse des fumées montre qu'elles sont de nature « classique », classées comme toxiques par inhalation. Suivant le vent (origine et vitesse), leur dispersion peut provoquer une gêne sur le Boulevard de Beauregard et la

future zone industrielle. L'analyse de ces fumées et les modèles de dispersion montrent qu'il n'y a pas d'impact significatifs sur la population avoisinante.

A ce propos, la DREAL signale que le risque le plus important concernant ces fumées est celui de manque de visibilité sur les voies de circulation.

Un mur coupe feu sera mis en place à l'arrière des fosses, le long de la voie SNCF ; son chiffrage est en cours. Ces travaux faits, plus aucun effet thermique ou de surpression ne sortira des limites de l'établissement.

M. PRIBETICH intervient : de nouvelles personnes – une centaine ou plus - seront présentes dans le périmètre avec la mise en service de la future zone industrielle et de bâtiments tels que des hôtels. Leur présence doit être prise en compte. Au nom du président de Dijon Agglomération et de lui-même, président de la SPLAAD, il souhaite que ce point soit explicité et éclairci lors d'une réunion spécifique.

L'exploitant précise qu'il a investi afin que tout départ de feu soit maîtrisé dans les minutes qui suivent, par des actions de formation du personnel et par la mise en place de dispositifs de lutte contre l'incendie.

La DREAL précise que c'est un des objectifs de l'Étude De Dangers , et que des actions y sont inscrites, actions mises en place en 2019 et en 2020, afin de contenir les risques à l'intérieur du site.

La préfecture propose que si besoin, la DREAL et le directeur d'EDIB lui présentent dans le détail l'activité, les risques associés et les mesures de sécurité mises en place, ceci dans le cadre d'une réunion hors CSS, dont ce n'est pas l'objet.

M. PRIBETICH agrée et propose que la SPLAAD (maître d'œuvre du projet de la zone industrielle) présente le projet au cours de cette même réunion.

La préfecture conclut en rappelant que les services de l'État sont à disposition et que cette proposition de réunion devrait pouvoir trouver une issue positive.

Le Directeur de cabinet du Préfet agrée : une rencontre sera organisée.

La commune de Longvic souhaite être associée.

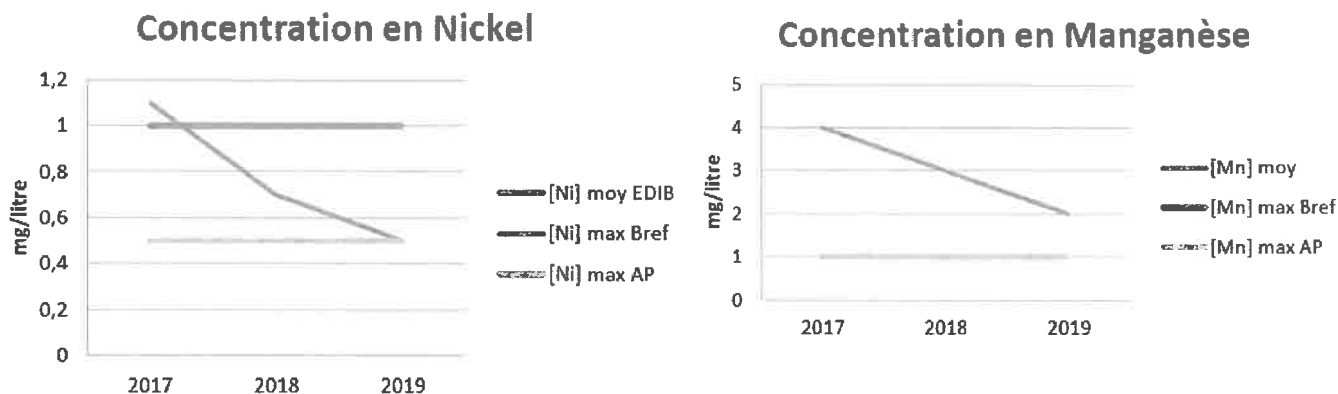
Sécurité incendie sur la plate-forme

Le site n'a pas eu besoin de solliciter l'intervention des pompiers en 2019. Moins de départ de feu ont été dénombrés sur les ateliers de broyage, les départs de feu dans les broyeurs ont été bien maîtrisés. Des investissements supplémentaires en protection incendie ont été effectués pour un montant de 100 000 € sur la zone de broyage principale : extension du Réseau Incendie (2 nouvelles bornes, une lance incendie ajoutée dans le bâtiment principal, canons supplémentaires dans le bâtiment principal de broyage - 56 000 €), détection incendie (en complément à l'existant - 9 000 €), complément d'extinction incendie sur le nouveau bâtiment (35 000 €).

2.3.3/ Traitement d'eaux

Le volume d'eaux réceptionnées et traitées est en léger recul. Le site travaille à améliorer la qualité de ses rejets. L'objectif est d'abaisser la concentration en DCO (demande chimique en oxygène – COT dans le graphique ci-dessus), dont le maximum autorisé est

fixé à 600 mg/l. Concernant les éléments nickel et manganèse, le travail effectué en 2019 a permis de revenir à la limite de concentration autorisée de 0,5 ppm pour le nickel (1 ppm pour le manganèse).



Des process ont été mis en place afin de maîtriser ces 2 paramètres : le site avait investi dans 2 pilotes, ce qui a permis d'écarter certaines solutions techniques (micro-algues). Il reste un pilote sur site en cours d'évaluation (phytoremédiation par des plantes). La nanofiltration est également à l'étude.

2.3.4/ Travaux 2019 et perspectives 2020-2022

2019

Le bâtiment de broyage principal A3A a été construit. Les objectifs de ce bâtiment sont de couvrir une zone de réception de déchets, de sécuriser les moyens d'extinction (diminution de l'effet du vent, donc de la dispersion de déchets), de réduire l'impact du soleil sur les emballages inflammables et de réduire les émissions de COV diffus.

2020-2022

En 2021 il est prévu de construire un bâtiment en bordure de la voie ferrée SNCF, avec pour objectifs de couvrir une zone de réception de déchets, de sécuriser les moyens d'extinction (en réduisant les effets du vent), de réduire l'impact du soleil sur les déchets, d'améliorer l'impact visuel, et de fermer le site côté sud.

En 2022 ou 2023, le site sera réaménagé et une nouvelle entrée sera créée. Les objectifs de cette nouvelle entrée sont une meilleure maîtrise des entrées et la réduction du risque sur le boulevard de Beauregard (stationnement de camions sur la voie aux heures d'affluence). Pour ce faire, un terrain a été échangé avec Dijon Métropole. Cette nouvelle configuration permettra par ailleurs de pouvoir fermer le site y compris en cas d'affluence.

2.4/ Dijon Céréales

Le site est un centre logistique. Son activité consiste en la réception, l'entreposage et la préparation de commandes destinées à Dijon Céréales ou d'autres distributeurs. Aucun conditionnement ou reconditionnement n'est effectué sur le site.

2.4.1/ Actions de prévention des risques

Les travaux réalisés en 2019 ont porté sur :

- La modification du principe de fermeture des portes coupe-feu : mise en place d'un système de fermeture gravitaire avec asservissement à la détection incendie (16000 €)
- La réfection des sols : poursuite des chantiers (priorité aux zones dégradées) (5000 €)
- La modification dans le local de charge du principe de ventilation : la ventilation se déclenche désormais dès qu'un chariot est mis en charge, sans que la porte du local soit fermée (2000 €)
- La mise en place d'une porte sectionnelle en remplacement d'une porte difficilement débrayable et lourde pour la cellule C6. Un contacteur intrusion est en place (5000 €).
- La remise en état de portions de grillage dégradées autour de la plate-forme (1 000 €)
- L'installation d'une sirène PPI (15000 €)
-

Sont projetés en 2020 la modification des accès à la plate-forme (voirie, portail avec sas,...) ainsi que des travaux sur le bâtiment administratif .

Les études et contrôles liés à la prévention de risques ont porté sur : la maintenance de l'alarme incendie et la détection gaz (3500 €), le contrôle des installations électriques (2400 €), le nettoyage des séparateurs à hydrocarbures (6000 €), , ainsi que le contrôle du disconnecteur (210 €), le contrôle des eaux souterraines (3700 €), et le contrôle de la chaufferie (900 €).

En termes de formation, sont prévues en 2020 : une formation Matières Dangereuses (principes généraux de l'ADR – réglementation de transport des matières dangereuses) en juin / juillet, ainsi qu'une formation incendie en juillet, avec la manipulation des robinets d'incendie armés (RIA) et des extincteurs. Cette dernière sera élargie au personnel du Service Technique Damier Vert, attenant à la plate forme.

2.4.2/ Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

Un exercice de simulation d'un incendie dans le local technique Damier Vert (attenant à la plate-forme) a été réalisé le 05/12/2019, suite auquel des points d'amélioration ont pu être identifiés : intégrer le personnel technique du service Damier Vert à la formation de manipulation des extincteurs, revoir la protection incendie du local technique Damier Vert, mettre en place un registre de présence dans ce local.

2.4.3/ Incidents

Aucun accident corporel ni incident portant atteinte à l'environnement n'a été relevé. Les incidents (voir tableau ci-dessous) n'ont pas eu de conséquences sur la sécurité.

Déclarant	Date	Localisation	Précision	Description	Criticité	Réponse	Amélioration
ECOSSE Thierry	22/01	Bureaux	Report détection gaz	Dérangement boîtier dans bureau quai	Mineure	Appel SIEMENS, passage le 24/01, changement batterie, à surveiller si nouvelle alarme intempestive	
MARPAUX Aurélien	23/05	Local Motopompe	Dysfonctionnement du report alarme de la vanne F	Mineure	Intervention de DESAUTEL, le buzzer est HS	La pièce est commandée par DESAUTEL/ proposition de remplacement par un feu éclat	
ECOSSE Thierry	27/05	Phyto SOU	D4	Porte coupe feu accès cellule ne tient pas ouverte	Mineure	Appel ce jour société FERMETURES SAONOISES	
ECOSSE Thierry	21/06	Autres	SEVESO	Test de fermeture des portes CF en cas de d'alarme incendie	Majeure	Visite de DESAUTEL M. MALFONDET qui a teste avec succès le déclenchement de toutes les portes	
BOUDRIOT Laurent	29/08	Extérieur	Portail	Portail ne répond plus à la commande électrique -commande à distance-	Mineure	Débrayage portail et appel BSA ce jour. Intervention BSA le 03/09/19 remise en état tranche palpeuse, création butée mécanique	Demande devis digicode extérieur
ECOSSE Thierry	09/10	D3	Porte coupe feu	Rupture du câble déclenchant la fermeture de la porte	Majeure	Appel société FERMETURES SAONOISES et intervention le 10/10 remise en place et en tension du câble	
ECOSSE Thierry	22/10	Local Motopompe	Télé-transmetteur	Suite à appels récurrents des personnes d'astreinte par ARTEL, demande de diagnostic par DESAUTEL	Mineure	Constat DESAUTEL : télé-transmetteur bloqué, en défaut. Remplacement de celui-ci le 31 /10	
BOUDRIOT Laurent	22/11	D5	Allée C3/C4	Choc sévère avec chariot montant échelle déformée. Responsabilité inconnue	Majeure	Vider les emplacements et demande d'intervention pour remplacement à l'entretien	Interdiction de circuler avec des chariots dans le SEVESO : allées trop étroites

3/ Présentation des inspections et actions menées par la DREAL depuis la dernière réunion de la CSS

3.1/ Raffinerie du Midi

L'inspection du 11 juillet 2019 avait pour thématiques l'action « stratégie de lutte contre l'incendie », les accidents / incidents depuis la dernière inspection, le Système de Gestion de la Sécurité - chapitre « gestion des modifications », le suivi des rejets des eaux pluviales et domestiques, les moyens de lutte contre l'incendie, le plan de modernisation des installations industrielles (PMII) ainsi que les contrôles réglementaires.

Aucune non-conformité n'a été constatée. Suite à l'inspection, la DREAL a demandé à l'exploitant d'effectuer les actions principales suivantes :

- Réaliser les travaux de mise en conformité des installations contre la foudre
- PMII : faire parvenir à l'Inspection les conclusions de la visite de routine annuelle
- Moyens de lutte contre l'incendie : faire parvenir à l'Inspection un dossier modificatif des équipements listés dans l'arrêté préfectoral de 2001
- Panne du groupe électrogène : mener une réflexion en vue d'éviter une nouvelle panne (groupe motopompe en redondance ?...)

3.2/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

L'inspection du 4 octobre 2019 a porté sur un exercice cadre de déclenchement du plan d'opérations interne (POI), avec le scénario suivant : une fuite sur un bac d'essence sans plomb due à une rupture de piquage à l'entrée de bac à la suite de travaux (fuite non enflammée). Deux déversoirs sont hors service, et des wagons sont présents sur l'aire de dépotage. L'alerte POI a réellement été déclenchée, ceci de manière classique.

Aucune non-conformité n'a été constatée. S'il a été constaté une bonne concertation entre l'exploitant et le SDIS, le message lors du déclenchement du POI devra être revu pour être plus précis.

3.3/ Dijon Céréales

L'inspection du 20 juin 2019 a abordé les thématiques suivantes : suites données à l'inspection précédente, incidents ou accidents survenus depuis la dernière inspection, respect de certaines dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation et de l'arrêté préfectoral complémentaire du 06/04/2018, Système de Gestion de la Sécurité, contrôles réglementaires.

L'inspection a conclu sur le fait que l'exploitation de l'établissement est satisfaisante. Aucune non-conformité n'a été constatée. Les principales demandes à l'exploitant suite à l'inspection ont été :

- SGS : développer et compléter les procédures associées au processus de gestion des modifications
- Plan d'intervention : vérifier les conventions d'aide mutuelle, la ligne téléphonique directe avec le SDIS...
- Atelier de charges d'accumulateurs : vérifier l'existence d'un asservissement entre l'arrêt de la ventilation du local et la charge électrique (fait)
- Porte coupe feu des cellules de stockage de produits phytosanitaires : vérifier et justifier que le déclenchement de l'alarme incendie est asservi à la fermeture des portes (fait)

3.4/ EDIB

L'inspection du 18 juin 2019 a été menée conjointement par l'unité départementale 21/Service de Prévention des Risques de la DREAL et le BARPI*. Elle était centrée sur les risques accidentels et le retour d'expérience (REX) des divers accidents recensés sur le site, et a également porté sur les thématiques suivantes : suites données à la précédente inspection « risques accidentels », étude du SGS (chapitre relatif au suivi des mesures de maîtrise des risques). Des échanges ont eu lieu à propos des derniers accidents, du REX de l'exploitant et des modélisations du BARPI.

Différentes non-conformités ont été relevées, et l'Inspection a effectué les principales demandes suivantes :

- Expliquer pourquoi la consommation en eau du 1^{er} trimestre de 2019 est supérieure à celle du 1^{er} trimestre 2018
- Renforcer la fréquence d'analyse des eaux pompées dans les rétentions
- Prévoir plus fréquemment des exercices d'évacuation générale du site
- Repositionner les réserves d'émulseur (servant à la lutte contre l'incendie) en dehors des flux thermiques
- Renforcer le contrôle qualité des réserves d'émulseur : vérifier la date de péremption

Les échanges qui ont suivi ont permis de conclure sur le fait que le REX et le suivi des mesures de maîtrise des risques (MMR) sont perfectibles : il ne faut pas se cantonner à un simple rappel des règles.

L'Inspection est en cours d'examen de l'étude des dangers (EDD) : les derniers éléments transmis en octobre 2019 portent sur la modélisation de dispersion des fumées de l'atelier situé le plus proche du Boulevard Beauregard. Ils portent sur les moyens d'éviter l'apparition d'accidents majeurs, via une démarche de maîtrise des risques à la source ou la suppression d'activités à risques.

M. PRIBETICH intervient : si les simulations d'effets d'incendie sont utiles, il semble qu'il n'y ait pas eu de réflexion sur le potentiel risque d'explosion lié au mélange fortuit de différents produits. Il souhaite que ce point soit abordé dans la rencontre à venir. Il signale par ailleurs que la circulation va s'intensifier avec la nouvelle zone industrielle, et

*BARPI : bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles, département du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, qui recense tous les accidents et pollutions

qu'il serait souhaitable que le nouvel aménagement d'entrée prévu par EDIB soit réalisé avant 2022-2023.

La DREAL intervient pour signaler que l'explosion est étudiée dans l'étude de dangers : celle-ci montre que le risque d'explosion existe, mais que ses effets ne sortent pas du site.

4/ Actions mises en place suite à l'adoption du PPRT

3 des 4 sites de la zone disposent d'un PPRT. Sont présentés les avancements effectués depuis la dernière CSS pour 2 des sites, les mesures concernant le PPRT de Dijon Céréales ayant toutes été réalisées.

4.1/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

Le PPRT a été approuvé le 6 février 2014.

Les travaux de renforcement du pont Boulevard des Industries ont été réalisés ce début de mois.

Concernant les mesures techniques et organisationnelles : en cas de fuite de produit détectée, Dijon Métropole a choisi de mettre en place des feux type tram afin d'interdire l'accès et d'évacuer le boulevard des Industries (à mettre en place sous 5 ans) : les travaux ont été réalisés. La procédure encadrant le fonctionnement du dispositif est en cours de relecture par la Préfecture et devra être intégrée dans le PPI. Reste à définir une convention d'utilisation et de maintenance entre EPD et Dijon Métropole.

Les informations aux activités économiques ont été faites.

M. le directeur de cabinet intervient : l'accès au site a récemment été bloqué par des manifestants qui avaient mis en place des braseros. Qu'en est-il des moyens d'intervention pour débloquer ce type de situation ?

La DREAL répond que les événements situés hors du périmètre du site relèvent de la responsabilité de la commune.

M. le directeur de cabinet propose qu'un arrêté préfectoral soit rédigé, interdisant les rassemblements à l'entrée du site, avec possibilité de dresser des contraventions, au titre de la sécurité intérieure : ce type de blocage empêche également la circulation des véhicules, notamment du SDIS en cas d'accident sur la zone.

4.2/ Raffinerie du Midi

Le PPRT a été approuvé le 28 novembre 2016.

2 mesures de délaissement figurent au PPRT, pour Bourgogne Armatures et le Club de Tir de la Police (date butoir de réponse des propriétaires : 23 mars 2024). Les propriétaires ont le choix entre délaisser leur bien et s'installer ailleurs, rester et mettre en place des mesures de sécurité organisationnelles et de renforcement du bâti, ne rien

faire et engager leur responsabilité en cas d'accident. L'entreprise Bourgogne Armatures n'ayant pas trouvé de site d'accueil satisfaisant en cas de délaissement, reste sur la zone, et est prête à signer un devis pour lancer l'étude préalable. Un groupe de travail entre Bourgogne Armatures et Raffinerie du Midi avait été mis en place par la DREAL en vue de définir au mieux les mesures à prendre, il sera relancé dès le devis obtenu. Le Club de Tir, interrogé à plusieurs reprises, ne répond pas.

Concernant le renforcement des habitations (date butoir : 28 novembre 2024), l'Inspection ne dispose pas d'information sur le calendrier d'avancement mis en place.

Les informations qui seront transmises aux différentes activités économiques présentes dans la zone sont en préparation.

Le représentant de la ville de Longvic intervient à propos du renforcement des habitations, dont certaines sont situées sur la commune : il souhaite également disposer des informations concernant le calendrier, les habitants n'ayant manifestement rien reçu.

La DREAL répond que cette question doit être posée à Dijon Métropole.

A la question de l'UFC Que Choisir 21, la DDT répond qu'effectivement, des informations ont été communiquées lors de l'enquête publique sur le PPRT, mais qu'aujourd'hui, le type de travaux à effectuer doit être défini précisément, même si on en a une idée grâce aux études précédentes. Elle confirme que c'est bien Dijon Métropole qui gère l'ensemble des procédures liées à ces travaux (définition du cahier des charges, étude de vulnérabilité pour chaque habitation concernée, déblocage des fonds à réception des travaux). A charge aux propriétaires de faire effectuer les travaux par des prestataires agréés par le gouvernement.

M. le directeur de cabinet préconise que les communes soient placées au centre de ce dispositif. La Ville de Longvic pourrait faire un courrier à Dijon Métropole demandant à être informé sur l'état d'avancement des procédures, avec copie à la préfecture.

Mme MORIZOT rappelle que l'ensemble des documents relatifs aux réunions des CSS sont disponibles sur le site internet de la préfecture (expurgés des informations sensibles vis à vis de la sécurité publique).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assistance pour sa participation et clôt la séance.

Le président,
SIGNÉ
Frédéric SAMPSON